

Fiche B8 : ENSEIGNANT(E) EN UNITE PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. chargé(e) de la mission départementale « scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés ». ▪ Accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés. ▪ Assurer le suivi des élèves après la première année de scolarisation. ▪ S'impliquer dans le groupe départemental (construction d'outils et de ressources pédagogiques, élaboration de projets...)
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p><u>Auprès des élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser et procéder au traitement de la fiche de demande d'aide renseignée par l'enseignant de la classe de référence. Renseigner le cadre de suivi de l'élève de cette fiche. ▪ Contribuer à l'évaluation des élèves dans leur langue d'origine. ▪ Elaborer un projet individualisé en concertation avec le directeur, l'enseignant de la classe d'âge de référence et l'équipe pédagogique. ▪ Organiser et adapter les modalités de prise en charge à la spécificité de chaque situation (cf. regroupement d'initiation - cours de rattrapage intégré CRI). ▪ Dispenser l'enseignement de la langue française. ▪ Assurer le suivi des apprentissages par le livret personnel de compétences de l'élève. <p><u>Auprès des enseignants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le rôle de « personne ressource » auprès des enseignants (réglementation – pédagogie), notamment en répondant à toute demande d'aide. ▪ Recenser, synthétiser et communiquer à l'institution les besoins en formation des enseignants. ▪ Initier et favoriser les rencontres avec les partenaires. ▪ Participer aux actions de formation en liaison avec le CASNAV. <p><u>Auprès des familles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le dialogue famille/école en collaboration avec les directeurs d'école. <p><u>Auprès des instances partenariales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux travaux du groupe départemental « nouveaux arrivants ». ▪ Représenter, le cas échéant, l'IEN missionné(e) à des réunions partenariales.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être formé(e) à l'enseignement du Français Langue Etrangère (F.L.E) et Français Langue Seconde (F.L.S), certification souhaitable mais non obligatoire. ▪ Avoir le sens de la communication, du travail en équipe et du partenariat. ▪ Être apte à concevoir et organiser des dispositifs adaptés aux situations.
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 30 points 147.68€/mois ▪ n°1882 (si en école REP+) : Indemnité de sujétion REP+ 426.17€/mois ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois